

N° 53

SIVOM AMBIANTE DI U FANGO
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : SIVOM Ambiente di U Fangu
Correspondant : M. Le Président du Sivom, Hôtel de ville, 20245 Manso
Tél : 04.95.62.02.61 - E-mail : sivomaf@manso.fr

Objet du marché :

Réhabilitation d'une maison individuelle
Réhabilitation et habillage du local attenant à la Casa di u Fangu
Caractéristiques principales :
Une visite sur site est préconisée mais pas obligatoire.

Le marché est décomposé en lots :

Réhabilitation maison :

- Lot 1 - Maçonnerie
- Lot 2 - Ossature - charpente - habillage bois
- Lot 3 - Étanchéité
- Lot 4 - Plâtrerie - peinture - Faux-plafond
- Lot 5 - Menuiserie bois - Serrurerie
- Lot 6 - Électricité
- Lot 7 - Plomberie

Local :

- Lot 1 - Maçonnerie
- Lot 2 - Étanchéité
- Lot 3 - Platerie
- Lot 4 - Menuiserie bois et serrurerie
- Lot 5 - Électricité
- Lot 6 - Ferronnerie

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- * - Lettre de candidature (DC1)
- * - Déclaration du candidat (DC2)
- * - Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

Critères d'attribution :

Les offres soumises par les candidats seront notées en fonction de critères suivants, chacun étant pondéré comme suit :

* Prix (Poids : 50%) : L'offre financière sera évaluée en fonction de son coût global. Le candidat offrant le prix le plus avantageux recevra la note la plus élevée.

* Expérience, références, moyens humains, matériels, méthodologie et planning (Poids : 50%) : L'expérience du candidat, démontrée par ses références professionnelles, sera évaluée.

Les candidats ayant une expérience plus pertinente recevront une note plus élevée. La méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution des travaux et le planning prévisionnel seront évalués.

Une méthodologie solide et un planning réaliste seront récompensés par une note plus élevée. Les moyens humains et matériels prévus par le candidat seront évalués en fonction de leur adéquation aux besoins du projet.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date d'envoi de la publication : 05 juillet 2024

Date limite de réception des offres : 05 Août 2024

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal administratif de Bastia.

N° 54

CABINET RETALI & ASSOCIES
Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
Le 05 SEPTEMBRE 2024 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE LUMIO (Haute-Corse)
Une parcelle boisée au lieudit LECCIA cadastrée C 764
en bord de route non bâtie d'une superficie de 29a 85ca
LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 250.000,00 €

Visite prévue sur place le 22.08.2024 de 17h à 18h par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 55



COMMUNE DE FURIANI

Par délibération en date du 25 juin 2024, le Conseil Municipal de Furiani a statué sur les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme suivantes :

- Approbation de la modification simplifiée n°2 : rectification d'erreur matérielle du règlement et amélioration du lexique du règlement du PLU ;
- Approbation de la modification simplifiée n°3 : concernant le règlement écrit de la zone UC dans le secteur du stade du Bastio ;

- Arrêt de la révision Allégée n°1 relative à la réduction d'une zone agricole enclavée dans une zone urbaine en vue de réaliser en établissement public communal (crèche) dans le secteur de Corsitacce.

Les modifications simplifiées n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme sont opposables dès la présente publication et la mise à disposition sur le portail national de l'urbanisme.

Les dossiers susvisés sont tenus à la disposition du public au centre administratif de la Commune, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site de la Commune et à la Préfecture de Haute-Corse.

N° 56



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry
CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

OBJET DU MARCHE :

N° 2023-AOO-058 « Prestations de mise à disposition de personnel SSIAP pour les besoins de l'Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte »

PROCEDURES :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce 24-76949 du 03/07/2024

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 04/07/2024.

N° 57

CABINET RETALI & ASSOCIES
Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
Le 5 SEPTEMBRE 2024 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE SORBO OCAGNANO (Haute-Corse)
Sur une parcelle de terre cadastrée SECTION A 473 au lieudit SUALE d'une contenance de 12a 72ca sur laquelle se trouve une maison individuelle élevée d'un étage comprenant :

- * Au rez-de-chaussée : un hall de distribution, une cuisine, un salon donnant sur une terrasse, une chambre, une salle de bains et un WC
 - * Un garage indépendant
- * A l'étage : trois chambres et une salle de bains avec WC
 - * Un grenier non aménagé

LOT UNIQUE
MISE A PRIX : 45.000 €

Visite prévue sur place sans RDV le 12 août 2024 de 11h à 12h par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia - Rond-point de MORO GIAFFERI - où le cahier des conditions de vente est déposé ; Au cabinet RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 54
**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry
CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :
Marché n°2024-AOO-024 : « Entretien des espaces verts pour les besoins de la CCI de Corse - Port de Commerce de Propriano suite à lot infructueux »
Procédure de passation :

* Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :
1 - Prix des prestations : 60,0 %
2 - Valeur technique : 40,0 %

Date limite de réception des offres : Mercredi 26 Juin 2024 à 16 heures
Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-59761 du 25/05/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 27/05/2024.

N° 55



COMMUNE DE FURIANI

La Commune de Furiani dotée d'un PLU révisé en date du 02/07/2020 procède à 3 procédures simplifiées afin de procéder à un toilettage du règlement et à son adaptation en vue de répondre à des impératifs réglementaires notamment en matière de mixité sociale, d'amélioration du niveau de services publics et du cadre de vie.

Le conseil municipal ayant délibéré en ce sens et ayant fixé les modalités de la concertation du public le 13/10/2023, la Commune procède à la mise à disposition des dossiers au public entre le 10 et le 24 juin inclus en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels, sur le site de la mairie www.mairie-furiani.corsica

Les procédures en cours sont :
- Modification simplifiée n°2 Rectification d'erreur matérielle du règlement et amélioration du lexique du règlement du PLU ;
- Modification simplifiée n°3 concernant le règlement écrit de la zone UC dans le secteur du stade du Bastio ;
- Révision Allégée n°1 relative à la réduction d'une zone agricole enclavée dans une zone urbaine en vue de réaliser en établissement public communal (crèche) dans le secteur de Corsitacce.

N° 56

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Acquisition de matériel agricole
Référence acheteur : 03/FCS/24
Nature du marché : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV :

Principale : 16700000 - Tracteurs

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 0495328866
Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 29/04/24
Marché n° : 003-2024

ROSSI DIFFUSION,
PRUNETE,
20221 CERVIONE

Montant HT : 83.527,00 Euros
Envoi le 28/05/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 57

N° PC : 2024RJ0074

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société LOUMA SAS, 10, rue Spinola, 20200 BASTIA. La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, débit de boissons, licence IV ème catégorie. 923 569 586 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/10/2023.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 58

N° PC : 2024RJ0013

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société BT CONCEPT 2B SAS, RES LE CLOS DES MIMOSAS, Montessoro, 20600 BASTIA. Exploitation de tout fonds artisanal de travaux du bâtiment, en ce compris les travaux de façades, peinture et second oeuvre. 832 551 436 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2024RJ0027

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société R.C.V. HOLDING SARL, CHEZ ROCCHI LUCIEN, Résidence San Michele, Appt A4, 20240 GHISONACCIA. Promotion immobilière, exécution des études juridiques, techniques et financières, la coordination des travaux, le pilotage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion, la commercialisation de programmes immobiliers consistant en immeubles individuels ou collectifs, prise en participation à toutes entreprises ou sociétés, fourniture de prestations administratives, comptables, financières et commerciales. 818 761 322 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2024RJ0073

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à

l'égard de Mme VERGELLATI JEANNINE (Entreprise individuelle), villa ST-ANTOINE, 20215 VESCOVATO. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 61

N° PC : 2024RJ0070

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société GP PLOMBERIE SAS [], route Nationale 197, 20260 LUMIO. 820 128 395 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 62

N° PC : 2024RJ0071

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société BATI CASA HC SAS [], lieu-dit Pastoreccia, 20200 BASTIA. 883 931 313 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 63

N° PC : 2024RJ0072

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de la société PRO2BATI MULTISERVICES SARL [], avenue Sampiero corso, Villa les Oliviers, 20214 MONCALE, 829 066 307 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 64

N° PC : 2023RJ5513

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/05/2024 prononçant l'arrêt du plan de continuation de la société SARL AFECO (SARL), route Nationale 193, lieu-dit Ardisson, 20600 FURIANI. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

CABINET MCM AVOCATS
P-P. MUSCATELLI - C. CRETY - A. MERIDJEN
 Avocats Associés au Barreau de Bastia
 Siret n°388 624 306 000 30
 13, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia
 Tel : 04.95.31.35.63

AVIS D'INFORMATION

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL relatif aux désordres affectant le cimetière de l'Ondina (Commune de Bastia)

Pour rappel : L'aménagement du nouveau cimetière de Bastia, dit « Cimetière d'Ondina », a débuté en juin 2011 dans le cadre d'un marché de travaux alloti, dont le lot n°1 « Génie civil et VRD » a été confié au groupement d'entreprises constitué par la SNC VENDASI, la SARL Corse Européenne d'Entreprise (Aujourd'hui SAS Entreprise NATALI) et la SARL BRANDO BTP.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par la SARL Cabinet BLASINI, la SAS SOCOTEC étant intervenue en qualité de contrôleur technique.

L'ouvrage a été réceptionné courant novembre 2013.

Suite aux graves désordres ayant affecté le cimetière à partir du mois de mars 2015, la commune de Bastia a sollicité et obtenu du tribunal administratif de Bastia la désignation d'un expert judiciaire, Monsieur Alexandre LAMI, aux fins notamment d'en déterminer les causes et les imputabilités, ainsi que de chiffrer le coût des travaux de remise en état du site.

Lequel a estimé, en l'état, le préjudice subi par la commune à hauteur de 9.843.000 euros TTC.

Dans le prolongement du rapport d'expertise judiciaire déposé le 10 janvier 2020 la ville a saisi le juge des référés aux fins d'obtenir une provision à valoir sur son indemnisation définitive.

C'est dans le cadre de ce contentieux que le Président du Tribunal a, avec l'assentiment des parties, prescrit le 10 mai 2021, une mesure de médiation confiée à Monsieur Serge BRIAND.

Cette démarche a abouti à un rapprochement entre les parties.

Objet du protocole d'accord transactionnel en date du 20 octobre 2023 :

Le protocole fixe les concessions et obligations réciproques des parties afin de mettre un terme amiable au litige qui les opposait relativement aux désordres affectant le cimetière d'Ondina et aux préjudices consécutifs subis tant par la commune de Bastia que tous autres tiers.

La compagnie SMABTP, en sa qualité d'assureur de la SNC VENDASI et de la SAS Entreprise NATALI versera ainsi à titre définitif à la ville de Bastia la somme de 10.850.000 euros à titre d'indemnité globale et forfaitaire, tous postes de préjudices confondus.

Au même titre la compagnie AXA France IARD, assureur de la SARL cabinet BLASINI et de la SAS SOCOTEC, versera à la ville de Bastia la somme de 3.150.000 euros.

Cette dernière renonce de son côté à toutes réclamations et actions ayant trait aux désordres et préjudices consécutifs visés dans le rapport de Monsieur LAMI et se désistara de l'instance contentieuse en cours.

Les compagnies SMABTP et AXA France IARD s'acquitteront des sommes dont elles sont redevables en exécution du protocole dans les trente jours suivant la date à laquelle ce dernier deviendra définitif, après purge du droit de recours des tiers.

En contrepartie de ces règlements, la commune de Bastia subrogera lesdites compagnies dans ses droits et actions, dans la limite des sommes versées.

Modalités de consultation du protocole :

Le protocole sus évoqué, avec son annexe, est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, en mairie de Bastia, auprès du pôle des affaires juridiques, aux heures habituelles d'ouverture au public (Tous les jours du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Procédures de recours :

1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 20407 Bastia Cedex
 Téléphone : 04.95.32.88.66
 Télécopie : 04.95.32.38.55

2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia,
 Villa Montépiano, F-20407 Bastia.
 E-mail : greffe.ta-bastia@uradm.fr
 Tél. (+33) 495328866/Fax (+33) 495323855
 Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

3) Introduction des recours :

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " [CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Le recours est ouvert aux concurrents évincés (Ancien recours " Tropic " désormais intégré au recours " Tarn et Garonne ") ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.



COMMUNE DE FURIANI

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FURIANI

PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Furiani s'est réuni le 13/10/2023 pour étudier l'opportunité de procéder à des ajustements réglementaires du PLU approuvé et cela dans le but de répondre aux objectifs du PADD débattu le 22/12/2018 et pour apporter des améliorations.

Ainsi le conseil municipal a engagé par délibérations :

- Une modification simplifiée n°2 portant une mise à jour du lexique et portant sur des rectifications d'erreurs matérielles au règlement du PLU.

- Une révision allégée n°1 portant réduction d'un Espace Stratégique Agricole pouvant faire l'objet d'un projet mixte d'habitat et de service public.

- Une modification simplifiée n°3 portant modification de la rédaction de l'article 1.7 des dispositions générales du PLU et portant modification sur le règlement écrit de la zone UC sur une partie du territoire.

- Une modification n°1 portant renforcement de la production de logements sociaux. Les délibérations, sont tenues affichées et à la disposition du public au centre administratif de la Mairie de Furiani, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un mois.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Rue Adolphe Landry - CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
 Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
 Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation : Marché n°2023-MAPA-050 : « Port de Commerce d'Ajaccio Fermeture extérieures et équipements des Postes d'Inspection Filtrage (suite à procédure infructueuse) »

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte

Critères de Jugement des Offres :

Prix des prestations : 50 %
 Valeur technique : 40 %
 Délai d'exécution : 10 %

Date limite de réception des offres : vendredi 24 novembre 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°23-150841 du 26/10/2023.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 26/10/2023.

DERNIERES MINUTES

N° 39



**AVIS DE SAISINE
 DE LEGATAIRE UNIVERSEL
 DELAI D'OPPOSITION**
 Article 1007 du Code Civil
 Article 1378-1
 Code de Procédure Civile
 Loi n° 2016-1547
 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 20 octobre 2013, Madame Jeannine BOUREZ, en son vivant retraitée, demeurant à POGGIO-MEZZANA (20230), 89, villa U Ritornu.

Née à ROUBAIX (59100), le 10 juin 1930. Veuve de Monsieur Yvan Julien EMMA-NUELLI et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. A consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Françoise NOHARET le 24 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, dont une copie authentique a été adressée au greffier du TJ de BASTIA. .../...

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Françoise NOHARET, 200 avenue Jean Jaurès, 69007 LYON, notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de l'accusé de réception par le greffier.

Pour avis,

Maître Françoise NOHARET.

N° 40

« CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Monsieur Pierre, Noël ANDREANI, Artisan, et Madame Valerie ZEDDA, Fonctionnaire, demeurant ensemble à OLMETO (20113) route des Réservoirs, Lieudit "Capo del Corso" se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 25 octobre 2023 reçu par Me Aurélie MAS-POLI, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO (20000).

Pour avis. »

DEPOSEZ vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr